Violences physiques : seules 21 % des victimes portent plainte, selon une nouvelle étude du ministère de l’Intérieur

30/10/2026 à 16h28



Pour les violences physiques hors vol subies en 2024, le SSMSI évalue à 21 % la proportion de victimes ayant déposé plainte. Elle tombe à 4 % pour l’ensemble des violences sexuelles, physiques ou non physiques, selon son rapport publié le 29 octobre 2026.

Ces chiffres proviennent de l’enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité, menée en 2025 auprès d’adultes vivant en logement ordinaire, hors Guyane et Mayotte. En interrogeant directement la population, l’étude recense aussi les faits jamais signalés aux forces de sécurité.

Le service statistique précise avoir révisé sa méthode d’estimation des taux de plainte et recalculé les séries antérieures pour les rendre comparables depuis 2021. Parmi les

motifs de non-recours figurent le sentiment d’inutilité et la crainte de ne pas être pris au sérieux.

SSMSI, rapport VRS – 29 octobre 2026